

## REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

## ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

## VILLE D'OSNY

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2023.**

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le huit décembre deux mille vingt-trois s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER (arrivée à 20h18, absente délibérations n° 244 à n°250), M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉS POUVOIRS :**

Mme Laurence TEREFENKO	à	M. Michel PICARD
M. Franck GAILLOT	à	M. Chaouki BOUBERKA
M. Daniel HEQUET	à	Mme Christine ROBERT
Mme Amandine MARTINEZ	à	M. Abdelmalek BENSEDDIK
Mme Coline OLIVIER	à	M. Danièle DUBREIL

**ABSENT :**

M. Nassim KERBACHI  
Mme Virginie THERIZOLS  
M. Guillaume GINGUENE

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Tatiana PRIEZ

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**245.12.2023 FINANCES****AVANCES DE SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS**

---

Chaque année, la commune verse une avance de subvention aux associations, à l'Amicale des agents communaux et d'autre part aux organismes publics (C.C.A.S. et la Caisse des Ecoles) afin de leur permettre de régler leurs dépenses du début de l'année suivante.

Cette avance est calculée selon la méthode définie dans l'annexe.

Le versement de l'acompte pour les associations est soumis aux conditions suivantes :

- demande de subvention pour l'année 2024 par l'association
- demande d'acompte par l'association et montant attribué de l'année 2023 supérieur à 1000€.

Les avances sont récapitulées dans le tableau annexé.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le montant des avances de subventions allouées aux associations, l'Amicale des agents communaux et organismes publics (C.C.A.S. et la Caisse des Ecoles).

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le tableau annexé des avances de subventions,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 4 décembre 2023,

**CONSIDERANT** que pour le bon fonctionnement des associations, de l'Amicale des agents communaux et des organismes publics, il est nécessaire de leur attribuer une avance sur le montant de la subvention 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
DECIDE : A L'UNANIMITE**

**Article 1 :**

De verser des avances de subventions aux associations, à l'Amicale des agents communaux, C.C.A.S. et Caisse des Ecoles suivant le tableau annexé.

**Article 2 :**

Les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal de l'exercice 2024.

Fonction 020/30/65748

Fonction 201/657361

Fonction 420/657362

**Article 3 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 14 décembre 2023  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

**Annexe à la délibération :****Avances de subventions 2024 aux associations et aux organismes publics****AVANCES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS**

<b>Nom de l'association ou organisme public</b>	<b>Montant BP 2023</b>	<b>Avance à verser</b>	
Amicale des Agents Communaux	27 040 €	13 520 €	6 douzièmes
Gym volontaire	1 300 €	325 €	3 douzièmes
Volley (A.VO.P.)	2 400 €	600 €	3 douzièmes
A.T.L.O. (Association Tennis Lawn d'Osny)	4 500 €	1 125 €	3 douzièmes
Osny Football Club	28 000 €	7 000 €	3 douzièmes
Judo Club Osny	4 000 €	1 000 €	3 douzièmes
Tir à l'arc (Les Archers de Grouchy)	1 700 €	425 €	3 douzièmes
BMX Club Osny (Osny Bicross Club)	3 000 €	750 €	3 douzièmes
E.G.O. (Espoirs Gymniques d'Osny)	3 000 €	750 €	3 douzièmes
Hand ball (EX-AEQUO)	1 500 €	375 €	3 douzièmes
C.C.A.S	90 000 €	45 000 €	6 douzièmes
Caisse des Ecoles	50 000 €	33 333 €	8 douzièmes